



REGLEMENT N°22-05 DU 22 RABIE AL AOUEL 1444 CORRESPONDANT AU 18 OCTOBRE 2022 PORTANT EMISSION ET MISE EN CIRCULATION D'UN BILLET DE BANQUE DE DEUX MILLE (2000) DINARS ALGERIENS

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;

Vu le décret présidentiel du 5 Safar 1437 correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 portant nomination du gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Vu le règlement n°22-04 du 22 Rabie Al Aoual 1444 correspondant au 18 octobre 2022, portant création d'un billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens ;


Après délibération du Conseil de la monnaie et du crédit en date du 18 octobre 2022.

Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er. - : La Banque d'Algérie émet un billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens, dont la mise en circulation sera assurée, à compter de la date de publication du présent règlement.

Art 2. - : Les signes reconnaissables, notamment les caractéristiques techniques détaillées de ce billet, sont fixées comme suit :

- 1) Dimensions : 155 mm x 71,8 mm.
- 2) Substrat : Papier spécial filigrané, de type billet de banque, en deux (2) couches : face et dos papier et entre les deux une couche de polymère transparent spécial.
- 3) Description :
 - a. Thème général : 60 ans d'indépendance ;
 - b. Recto en quatre (4) couleurs.
 1. Fond de sécurité : composé de figures géométriques, micro-impresions, numismatiques graphiques et image en fond de citoyens fêtant l'indépendance drapeaux en mains.
Le fond de sécurité couvre l'ensemble de la surface du billet.


2. Billet en impression verticale :
 - au milieu du billet vers le bas, l'image du Maqam Echahid ;
 - au sommet du monument, la carte géographique du monde arabe ;
 - au-dessus du Maqam Echahid une ouverture sous forme de fenêtre représentant la carte de l'Algérie, fermée par du polymère transparent sur lequel est gravé un croissant et une étoile.
3. Tonalité : vert bleuté.
4. Texte :
 - en langue arabe : - logo de la Banque d'Algérie :  en haut à droite ;
 - « ألفا دينار » en haut à gauche en horizontal
 - en langue anglaise : « **TWO THOUSAND DINARS** » à gauche en vertical.
5. Chiffre : « 2000 » positionné horizontalement sur la partie inférieure droite du billet.
6. Coté gauche supérieur : Objet optiquement variable représentant une vignette dorée avec effet de brillance et changement de couleur, représentant la carte de l'Algérie, avec au centre un croissant et une étoile, et effet en 3D.
7. Signatures.
8. Numéros.
- c. Verso : en cinq (5) couleurs.

1. Fond de sécurité : composé de figures géométriques, micro-impressions, numismatiques graphiques.

Le fond de sécurité couvre l'ensemble de la surface du billet.

2. Au centre : le minaret de Djamaa-El-Djazaïr ;
 - en haut à gauche : montagnes du Hoggar traversées par une fenêtre en polymère transparent ;
 - en bas à gauche : montagnes du littoral ;
 - à droite : ruines romaines de Tipaza ;
 - en bas du minaret de Djamaa-El-Djazaïr : un palmier et une caravane de dromadaires.

3. Tonalité : vert jaunâtre.

4. Texte :
 - en langue arabe : - logo de la Banque d'Algérie :  en haut à droite ;
 - « ألفا دينار » en horizontal en bas à droite.
 - en langue anglaise : « **TWO THOUSAND DINARS** », en horizontal en bas à gauche.

5. Chiffre : « 2000 » positionné horizontalement sur la partie inférieure droite et sur la partie supérieure gauche.

- 4) Filigrane : en repéré, positionné horizontalement sur la partie inférieure gauche. Il reproduit l'effigie de « l'Emir Abdelkader » ainsi que le chiffre de « 2000 ».
- 5) Fil de sécurité : de type « fenêtre large » incrusté dans le papier, d'une largeur de 5 mm métallisé, avec effet dynamique et contenant en micro texte 1962, sur fond argenté et 2022, sur fond vert.

Art 3. - : Le présent règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

**LE GOUVERNEUR,
SALAH-EDDINE TALEB**